

SEANCE DU 13 AVRIL 2017

- :- :- :- :- :- :- :-

L'An deux Mil dix-sept, le 13 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué par M. Daniel **SINSON**, Maire, le 6 avril 2017, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.

Etaient présents : M. **GIBAUT** (arrivé à 20 h 28), Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, M. **AUGIS**, M. **CHUET**, Mme **CATILLON**, Mme **LEDUC-DEROUET**, Mme **AZEVEDO**, Mme **LE TRAOUEZ**, M. **ALEXANDRE**.

M. **POIRIER** a donné procuration à Mme **LE TRAOUEZ**,
Mme **ESCARTIN** a donné procuration à M. **SINSON**
Mme **VARIN** a donné procuration à Mme **CHUET**

Absent excusé : M. **PERSILLET**

Mme **CHUET**. a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2017

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2017 est approuvé à l'unanimité et il est ensuite procédé à la signature du registre des délibérations.

n° 20170413-02

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE, DES SERVICES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DES TRANSPORTS SCOLAIRES ET DU LOTISSEMENT DU BERRY

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les tires définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016 par les Receveurs ayant exercé au cours de la gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413-03A

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2016 DE LA COMMUNE
BUDGET 260 – COMMUNAL MEUSNES**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Céline CHUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER et Mme AUCLAIR, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2016 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		827 439.82		212 490.81		1 039 930.63
Opérations de l'exercice	983 216.41	975 873.37	490 388.74	61 434.98	1 473 605.15	1 037 308.35
Totaux	983 216.41	1 803 313.19	490 388.74	273 925.79	1 473 605.15	2 077 238.98
Résultats de clôture		820 096.78	216 462.95			603 633.83
Restes à réaliser			81 403.65		81 403.65	
Totaux cumulés	983 216.41	1 803 313.19	571 792.39	273 925.79	1 555 008.80	2 077 238.98

Résultats définitifs		820 096.78	297 866.60			522 230.18

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20170413-03B
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2016 DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
BUDGET 264 - SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Céline CHUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER et Mme AUCLAIR, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2016 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés		141 495.69		84 046.01		225 541.70
Opérations de l'exercice	108 615.08	104 874.60	167 237.26	86 314.93	275 852.34	191 189.53
Totaux	108 615.08	246 370.29	167 237.26	170 360.94	275 852.34	416 731.23
Résultats de clôture		137 755.21		3 123.68		140 878.89
Restes à réaliser			11 000.00	4 500.00	11 000.00	4 500.00
Totaux cumulés	108 615.08	246 370.29	178 237.26	174 860.94	286 852.34	421 231.23
Résultats définitifs		137 755.21	3 376.32			134 378.89

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20170413-03C
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2016 DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES
BUDGET 263 - TRANSPORTS

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Céline CHUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER et Mme AUCLAIR, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2016 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés		3.80		13 118.86		13 122.66
Opérations de l'exercice	30 164.49	30 946.35	10 880.38	12 677.60	41 044.87	43 623.95
Totaux	30 164.49	30 950.15	10 880.38	25 796.46	41 044.87	56 746.61
Résultats de clôture		785.66		14 916.08		15 701.74
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	30 164.49	30 950.15	10 880.38	25 796.46	41 044.87	56 746.61
Résultats définitifs		785.66		14 916.08		15 701.74

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20170413-03D
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2016 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BUDGET 262 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Céline CHUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER et Mme AUCLAIR, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant exercé la gestion au cours de l'année 2016 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)	Déficit (1)	Excédents (1)
Compte administratif principal						
Résultats reportés			291 098.31		291 098.31	
Opérations de l'exercice	124 928.32	171 265.99	42 723.49	117 493.39	167 651.81	288 759.38
Totaux	124 928.32	171 265.99	333 821.80	117 493.39	458 750.12	288 759.38
Résultats de clôture		46 337.67	216 328.41		169 990.74	
Restes à réaliser				193 480.00		193 480.00
Totaux cumulés	124 928.32	171 265.99	333 821.80	310 973.39	458 750.12	482 239.38
Résultats définitifs		46 337.67	22 848.41			23 489.26

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

N° 20170413-03E
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2016 DU LOTISSEMENT PIECE DE VILLECHER
BUDGET 265 – LOTISSEMENT DU BERRY

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Mme Céline CHUET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel SINSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé le compte de gestion dressé par M. BOMMELAER et Mme AUCLAIR, Receveurs, étant ici précisé que M. Daniel SINSON ayant

exercé la gestion au cours de l'année 2016 en qualité de Maire n'était pas présent lors de l'examen de cet ordre du jour et qu'il n'a pas participé au vote,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)

Compte administratif principal

Résultats reportés	28 673.53		320 549.98		349 223.51	
Opérations de l'exercice	2 313.78	154 746.29	1 156.89		3 470.67	154 746.29
Totaux	30 987.31	154 746.29	321 706.87		352 694.18	154 746.29
Résultats de clôture		123 758.98	321 706.87		197 947.89	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	30 987.31	154 746.29	321 706.87		352 694.18	154 746.29
Résultats définitifs		123 758.98	321 706.87		197 947.89	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
12	0	0

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016
DU BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	827 439.82
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	212 490.81

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

<i>Résultat de l'exercice</i>	- 428 953.76
<i>Résultats antérieurs</i>	212 490.81
 <i>Solde d'exécution cumulé</i>	 - 216 462.95

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

<i>Dépenses</i>	81 403.65
<i>Recettes</i>	0
 <i>Solde des restes à réaliser</i>	 - 81 403.65

Besoin de financement de la section d'investissement

<i>Rappel du solde d'exécution cumulé</i>	- 216 462.95
<i>Rappel du solde des restes à réaliser</i>	- 81 403.65
<i>Soit au total</i>	- 297 866.60

<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>297 866.60</i>
--	-------------------

Résultat de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice</i>	- 7 343.04
<i>Résultat antérieur</i>	827 439.82

Total à affecter 820 096.78

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

**1° Couverture du besoin de financement de l'investissement
(crédit au compte 1068 sur BP) 216 462.95**

2° Affectation complémentaire en réserves 81 403.65

**3° Restes sur excédents de fonctionnement
(à reporter au BP ligne 002) 522 230.18**

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413-04B
**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté 141 495.69
Résultat d'investissement antérieur reporté 84 046.01

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

Résultat de l'exercice - 80 922.33
Résultats antérieurs 84 046.01

Solde d'exécution cumulé 3 123.68

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Dépenses	11 000.00
Recettes	4 500.00
Solde des restes à réaliser	- 6 500.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	3 123.68
Rappel du solde des restes à réaliser	- 6 500.00
Solde	- 3 376.62
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>3 376.62</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 3 740.48
Résultat antérieur	141 495.69
Total à affecter	137 755.21

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	3 376.62
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	134 378.89

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

**AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 au cours de la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Considérant les éléments suivants :

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	<i>3.80</i>
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	<i>13 118.86</i>

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 797.22</i>
<i>Résultats antérieurs</i>	<i>13 118.86</i>
 <i>Solde d'exécution cumulé</i>	 <i>14 916.08</i>

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

<i>Dépenses</i>	<i>0.00</i>
<i>Recettes</i>	<i>0.00</i>
 <i>Solde des restes à réaliser</i>	 <i>0.00</i>

Besoin de financement de la section d'investissement

<i>Rappel du solde d'exécution cumulé</i>	<i>14 916.08</i>
<i>Rappel du solde des restes à réaliser</i>	<i>0.00</i>
 <i>Excédent de financement de l'investissement</i>	 <i>14 916.08</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>781.86</i>
<i>Résultat antérieur</i>	<i>3.80</i>
 <i>Total à affecter</i>	 <i>785.66</i>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) – report obligatoire	785.66

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413/04D
AFFECTATION DU RESULTAT
D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016 au cours de la présente séance,

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Considérant les éléments suivants :*

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire

<i>Résultat de fonctionnement antérieur reporté</i>	
<i>Résultat d'investissement antérieur reporté</i>	- 291 098.31

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2016

<i>Résultat de l'exercice</i>	74 769.90
<i>Résultats antérieurs</i>	- 291 098.31
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 216 328.41

Restes à réaliser au 31 décembre 2016

Dépenses	0.00
Recettes	193 480.00
Solde des restes à réaliser	193 480.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 216 328.41
Rappel du solde des restes à réaliser	193 480.00
Solde	- 22 848.41
<i>Besoin de financement de l'investissement</i>	<i>22 848.41</i>

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	46 337.67
Résultat antérieur	
Total à affecter	46 337.67

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au compte 1068 sur BP)	22 848.41
2° Affectation complémentaire en réserves	23 489.26
3° Restes sur résultat de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	---

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20160405/04E
RESULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2015
DU LOTISSEMENT DU BERRY

Il est ici fait observer que, par principe, pour un budget annexe de lotissement, il ne peut pas y avoir d'affectation de résultat. La comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement (classes 3, 6 et 7), tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'un report ligne 001 sans utilisation du 1068. Il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (pas d'utilisation des 021 et 023).

(Echange de courriels avec la Trésorerie – 09.05.2017).

Arrivée de M. GIBAUT à 20 h 28

N° 20170413-05

**FISCALITE DIRECTE LOCALE :
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
APPLICABLES DANS LES ROLES DE 2017**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Considérant qu'il convient de maintenir les taux appliqués précédemment afin
d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice,*

VOTE LES TAUX SUIVANTS applicables dans les rôles de 2017 :

<i>Taxe d'habitation</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>
<i>17.60 %</i>	<i>31.57 %</i>	<i>60.82 %</i>

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

N° 20170413-06A

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017
DE LA COMMUNE**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

<i>DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	<i>1 448 791.00 €</i>
<i>DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>1 452 298.00 €</i>

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413-06B

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017
DU SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 162 500.00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 232 042.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413-06C

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017
DU SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 27 594.00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 34 443.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413-06D

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 411 363.00 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 216 115.00 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

N° 20170413-06E

**APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017
DU LOTISSEMENT DU BERRY**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

APPROUVE le budget du service pour l'exercice 2017, lequel peut se résumer ainsi :

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 656 706.87 €
DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 458 758.98 €

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	0

n° 20170413-07

**SUBVENTIONS COMMUNALES
ANNEE 2017**

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,*

VOTE les subventions communales suivantes au titre de l'année 2017 :

SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Dénomination de l'association ou organisme	Pour mémoire Subventions 2016	Subventions 2017
ADMR – Aide à Domicile & SSIAD	500.00	500.00
A.F.S.E.P. (Association Française des Sclérosés en Plaques) à Launaguet	60.00	60.00
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gièvres	200.00	Pas de demande
Association de Parents d'Elèves de Meusnes	400.00	400.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers Meusnes- Couffy	320.00	Pas de demande
Comité d'Organisation du Tour Cycliste de Loir & Cher	130.00	Pas de demande
Collège Les Pressigny	100.00	100.00
Conciliateur de justice	100.00	100.00
Comité des Fêtes de Meusnes	320.00	320.00
Comité Départemental de Loir et Cher de la Ligne Nationale contre le Cancer à Blois	---	Pas de demande
By Yann BLONDEL (Bateau pour régates)	100.00	100.00
Tous ensemble pour Christian	100.00	Pas de demande
Croix Rouge Française – Comité de Romorantin-Lanthenay	100.00	100.00
Ecole de Musique Selloise à Selles-sur-cher	250.00	250.00
F.C. MEUSNES à Meusnes	900.00	1 000.00
Foyer Laïque de Saint-Aignan	50.00	50.00
GENEAMEUSNES à MEUSNES	320.00	320.00
Le Souvenir Français – Comité de St-Aignan	320.00	320.00
OCCE 41 / Coopérative Scolaire de Meusnes	4 000.00	3 800.00
OCCE41 / Foyer Coopérative Lycée Professionnel St-Aignan	---	Pas de demande
Secours Catholique de Loir & Cher- Comité de Selles/Cher	150.00	150.00
La vie de château - Chateaufvieux	100.00	Pas de demande
UNCAFN/ACPG – Section de Meusnes	320.00	320.00
UNRPA – Section de Meusnes	320.00	320.00
Association Espoir Cycliste Selles – Saint-Aignan – Noyers	250.00	250.00
BTP CFA de Loir & Cher	130.00	130.00
Amicale Laïque – Section Danse Moderne -TONIC'S	900.00	1 000.00
Téléthon	100.00	100.00
AMCD (Association Meusnoise de Cours de Dentelle)	150.00	150.00
Amicale Meusnoise	320.00	Pas de demande
Prévention routière 41	---	50.00
Savoirs et partage - Fontguenand	100.00	100.00
JALMALV (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)	100.00	100.00
ASMDG Asso secrétaires de Mairie et DGS Com Com	---	50.00
Addiction à l'alcool -St Aignan	---	50.00
ULIS École élémentaire St Aignan (Élève de Meusnes placé)	---	200.00
Asso des donneurs de sang St Aignan	---	30.00
Aveugles du Val de Loire	---	60.00
TOTAL EN €	11 210.00	10 480.00

MM. AUGIS et GIBault n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers Meusnes-Couffy,

M. GIBault n'a pas pris part au vote de la subvention accordée au Comité des Fêtes de Meusnes,

Mme CATILLON n'a pas pris part au vote de la subvention accordée à GENEAMEUSNES,

M. JOUBERT, AUGIS, SINSON et Mme CATILLON n'ont pas pris part au vote de la subvention accordée à l'UNCAFN/ACPG – Section de Meusnes,

Mme VARIN n'a pas été associée au vote de la subvention accordée à l'OCCE,

Mme ESCARTIN n'a pas été associée au vote de la subvention accordée à l'Amicale Laïque – Section danse moderne.

n° 20170413-08

**PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT
DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
POUR L'ANNEE 2016**

M. le Maire informe l'assemblée que le budget de portage de repas à domicile porté par la ville de Selles sur Cher est déficitaire pour l'année 2016 et que cette collectivité a dû faire une avance depuis son budget principal de 10 000 euros. Cette avance doit ensuite être répartie entre chaque commune membre en fonction de la clé de répartition définie en début de marché. Il en résulte pour la commune de Meusnes une participation de 1 581.00 euros à inscrire au budget de l'exercice 2017. M. le Maire précise également que le prix du repas a été porté à 7.95 € TTC (TVA à 10 %) et 7.62 € (TVA à 5.5 % - en cas de prescription médicale).

L'assemblée prend acte de ces informations et décide de se réinterroger en fin de marché sur la poursuite, dans ce cadre, de ce service.

n° 20170413-09

LEGS LOUET DAVID Rolande

M. le Maire expose à l'assemblée que l'office notarial MALARD TOURAINE-SOLOGNE, 6 Place Charles de Gaulle à Selles-sur-Cher, l'a informé par courrier en date du 03 mars 2017 des dispositions testamentaires prises à l'égard de la commune de Meusnes par madame DAVID Rolande, veuve de monsieur Marcel LOUET, lesquelles sont les suivantes :

« Je lègue la somme de quarante mille euros à la commune de Meusnes à charge par elle de renouveler et d'entretenir la concession cinquantenaire de monsieur et madame LOUET au cimetière de Meusnes n° 1996/05, n° de plan C 179/180, et cela au moins 400 ans.

Je souhaiterais que cette concession devienne perpétuelle.»

M. le Maire rappelle qu'il n'est plus délivré de concession perpétuelle depuis 1978, cependant il propose à l'assemblée, à l'expiration du délai de 50 ans, de prendre l'engagement ne pas mettre en œuvre la procédure de reprise de cette concession et de l'entretenir à perpétuité, dès ce jour, par acceptation du don de 40 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de madame Rolande LOUET, qui, par testament remis à l'office notarial MALARD TOURAINE-SOLOGNE à la résidence de Selles-sur-cher, lègue à notre

commune la somme de quarante mille euros dans les conditions suivantes : renouvellement et entretien de la concession cinquantenaire, au cimetière de Meusnes, des époux LOUET – DAVID, enregistrée sous le numéro 1996/05, portant le numéro de plan suivant : C 179 – 180. Mme LOUET émettant le souhait que cette concession devienne perpétuelle.

Sur proposition de M. le Maire,

Après avoir exprimé sa gratitude quant à la décision de madame LOUET,

Après échanges,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus, étant ici précisé que les concessions perpétuelles n'étant plus délivrées depuis 1978, **l'assemblée municipale prend l'engagement** de ne pas mettre en œuvre la procédure de reprise de la concession n° 1996/05 – plan n° C 179 – 180 lorsqu'elle arrivera à échéance, et de l'entretenir à perpétuité, dès ce jour,

DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

20170413-10
SALLE DES FETES :
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réhabilitation, extension et mise aux normes de la salle polyvalente se poursuivent conformément au planning.

Lors d'un rendez-vous de chantier, il est apparu nécessaire de déplacer la pompe à chaleur ce qui occasionne un surcoût pour le coulage de la dalle la supportant. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 1 420.80 €, soit 1 704.96 € T.T.C. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 1 du marché.

Par ailleurs, la commission de travaux a considéré qu'il convenait de recouvrir les plinthes carrelage en mauvais état par des plinthes bois. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 691.60 €, soit 829.92 € T.T.C. Monsieur le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 3 de ce marché.

D'autre part, le bureau de contrôle a demandé d'installer des luminaires dans la salle associative. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 625.36 €, soit 750.43 € T.T.C. M. le Maire propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 5 de ce marché.

La commission a également souhaité qu'il soit posé des plinthes au-dessus de la faïence dans les sanitaires existants hommes/femmes, après décision de peindre la faïence. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 739.20 €, soit 887.04 € T.T.C. M. le Maire

propose aux membres présents de conclure un avenant en plus-value avec le titulaire du lot n° 8 de ce marché

Enfin, la commission a souhaité qu'il soit procédé à la peinture des faïences des sanitaires existants hommes/femmes d'une part et d'autre part qu'il soit procédé à la peinture des dessous de toit, chevron de rive et du hall d'entrée. Le coût de ces travaux est estimé à la somme H.T. de 1 332.10 €, soit 1 598.52 € T.T.C. pour la peinture de la faïence et à 1 220.78 € H.T., soit 1 464.94 € T.T.C pour les autres travaux de peinture. M. le Maire propose aux membres présents la conclusion d'avenants en plus-value avec le titulaire du lot n° 9 de ce marché.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Vu l'avis de la commission de travaux,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,
A la majorité,

DECIDE de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

Lot n° 1 – Maçonnerie

Attributaire : Sarl BROSSIER, 1 Village des Vignes à Fontguenand (36600)

Marché initial du 09.11.2016 : 74 649.26 € H.T.

Avenant n° 1 : 1 420.80 € H.T.

Nouveau montant du marché : 76 070.06 € H.T.

Objet : surcoût pour le coulage de la dalle supportant la pompe à chaleur qui doit être déplacée.

Lot n° 3 – Menuiserie

Attributaire : Sarl GAUTHIER Jack, 38 rue de Montrichard à Monthou sur Bièvre (41120)

Marché initial du 09.11.2016 : 90 443.70 € H.T.

Avenant n° 1 : 448.00 € H.T.

Avenant n° 2 : 691.60 € H.T.

Nouveau montant du marché : 91 583.30 € H.T.

Objet : recouvrir les plinthes carrelage en mauvais état par des plinthes bois,

Lot n° 5 : Electricité

Attributaire : Sarl BROSSARD, 149 rue Paul Cézanne à Meusnes (41130)

Marché initial du 09.11.2016 : 21 807.97 € H.T.

Avenant n° 1 : 3 543.60 € H.T.

Avenant n° 2 : 625.6 € H.T.

Nouveau montant du marché : 26 156.93 € H.T.

Objet : installer, à la demande du bureau de contrôle, des luminaires dans la salle associative.

Lot n° 8 : Carrelage

Attributaire : Sarl BROSSIER, 1, Village des Vignes à Fontguenand (36600)

Marché initial du 09.11.2016 : 4 968.55 € H.T.

Avenant n° 1 : 739.20 € H.T.

Nouveau montant du marché : 5 707.75 € H.T.

Objet : poser des plinthes au-dessus de la faïence dans les sanitaires existants hommes/femmes, après décision de peindre la faïence.

Lot n° 9 : Peinture

Attributaire : POUSSIN PEINTURE, 139 rue Michel Bégon à Blois (41000)

Marché initial du 09.11.2016 : 13 947.20 € H.T.

Avenant n° 1 : 1 332.10 € H.T.

Avenant n° 2 : 1 220.78 € H.T.

Nouveau montant du marché : 16 500.08 € H.T.

Objet : Peindre les faïences des sanitaires existants, les dessous de toit, chevrons de rive et le hall d'entrée.

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

n° 20170413-11

**REALISATION D'UN PRET CROISSANCE VERTE
DE 160 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION
DE LA SALLE POLYVALENTE DE MEUSNES**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur l'opération susvisée,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité,

DECIDE

Pour le financement des travaux de rénovation de la salle polyvalente de Meusnes, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant total de 160 000 euros, sur l'enveloppe PCV/BAT, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée de la phase d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A + 0.75 %

Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Amortissement déduit, intérêts prioritaires

Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 90 €.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

n° 20170413-12

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- 1) FIXER UNE DATE BUTOIR POUR LE RACCORDEMENT
A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES LOGEMENTS
DONT LA DESSERTE A ETE ACHEVEE EN AVRIL 2015**
- 2) INSTITUER UNE REDEVANCE POUR DEFAUT DE BRANCHEMENT**

M. le Maire expose à l'assemblée que la desserte en assainissement des rues Louise Michel, Pasteur, Marie Curie (pour partie), Gambetta, des Caillouteux et rue des Vignes est opérationnelle depuis avril 2015. Il rappelle que l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Publique prévoit un délai de raccordement au réseau public de collecte de deux ans à compter de la mise en service de ce réseau au bénéfice des propriétaires des immeubles non raccordés. Or, après comptage et malgré les relances amiables, il apparaît qu'une quarantaine de logements n'est toujours pas raccordée au réseau public de collecte. M. le Maire propose de fixer une date butoir de raccordement au 30 juin 2017 et de faire application de l'article L. 1331-8 du CSP qui prévoit que passé ce délai précité de deux ans, si le propriétaire ne s'est pas conformé à l'obligation de raccordement, il sera astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance instituée, majorée dans la proportion maximale de 100 %.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,

Considérant d'une part la communication faite sur ce sujet auprès des propriétaires par la municipalité avant, pendant et postérieurement aux travaux de desserte et d'autre part la compréhension des services du Trésor quant à l'octroi de délai de paiement pour la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif,

Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer au 30 juin 2017 la date butoir de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées des habitations dont la desserte a été achevée en avril 2015,
- d'instituer la contribution prévue à l'article L. 1331-8 du Code de la Santé Publique, applicable aux seuls propriétaires qui ne se seront pas conformés à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement au 30 juin 2017, et d'en majorer le taux de 75 %.

Cette contribution, applicable uniquement au propriétaire, n'est pas soumise à T.V.A. et sera encaissée au budget du service à l'article 754 : redevance pour défaut de branchement. A la mise en service du branchement, la redevance assainissement prendra le relais.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
10	4	0

N° 20170413-13
RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC ORANGE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a conclu le 23 avril 2008 un bail d'une durée de 12 ans avec ORANGE France pour l'installation d'une antenne relais sur le château d'eau. ORANGE qui a des projets d'implantation au sol de nouveaux matériels, souhaite pérenniser cette location préalablement à toute réalisation de nouveaux investissements. Aussi, ORANGE propose-t-il de résilier par anticipation le bail conclu précédemment à la date du 22 avril 2017 et de conclure un nouveau bail d'une durée de 12 ans prenant effet au 23 avril 2017. Le contrat de location précisera les nouvelles conditions dans lesquelles la commune louera à ORANGE les emplacements d'une surface de 50 m² environ sur la parcelle appartenant à la commune sise en cette commune au lieudit « Porcherieux » - rue des Caillouteux, cadastrée section C n° 1814, afin de lui permettre l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques composant une station relais.

Le Conseil Municipal,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE de résilier par anticipation à la date du 22 avril 2017 le bail conclu le 23 avril 2008,

DECIDE de faire dation à bail, à compter du 23 avril 2017, pour une durée de douze ans, à ORANGE dont le siège est à Paris 15^{ème} arrondissement, 78 rue Olivier de Serres d'un emplacement de 50 m² environ destiné à recevoir les équipements techniques du preneur, sur une parcelle de terrain appartenant à la commune de Meusnes, située en ladite commune au lieudit « Porcherieux » rue des Caillouteux, cadastrée section C n° 1814, moyennant un loyer annuel de 2 278 € (deux mille deux cent soixante-dix-huit euros), étant ici précisé que les nouveaux équipements ne devront en aucun cas constituer une source de nuisance pour les équipements existants du château d'eau exploité par la commune (compatibilité radioélectrique notamment),

AUTORISE M. le Maire à signer le bail qui sera rédigé en la forme sous-seings privés et d'une manière générale faire le nécessaire pour mener à bien cette affaire.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

n° 20170413-14
RECENSEMENT DE LA POPULATION :
REMUNERATION DE LA TOURNEE DE RECONNAISSANCE

M. le Maire expose à l'assemblée que lors de l'établissement de la paie des agents recenseurs, il est apparu que la rémunération de la tournée de reconnaissance que doit effectuer chaque agent pour repérer son secteur n'a pas été fixée. Aussi invite-t-il l'assemblée à réparer cette omission en fixant la rémunération de la tournée de reconnaissance selon les modalités suivantes :

- Rémunération brute de 0.50 € par logement recensé.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

FIXE à 0.50 € par logement recensé la rémunération brute des agents recenseurs au titre de la tournée de reconnaissance effectuée en janvier 2017

n° 20170413-15
ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL
AU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire expose à l'assemblée que Mme Patricia AUCLAIR succède à M. BOMMELAER dans les fonctions de comptable de la collectivité. Puis il rappelle qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

M. le Maire propose d'attribuer à Madame Patricia AUCLAIR, Receveur, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximum à Mme Patricia AUCLAIR, Receveur de la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette indemnité sera calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes, des trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50 ‰
Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 ‰
Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50 ‰
Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25 ‰
Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.10 ‰

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
13	0	1

n° 20170413-16
INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle les délibérations prises le 14 avril 2017 fixant le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique 1015. Or, le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) ayant fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022, il convient de prendre une nouvelle délibération. Une nouvelle modification de cet indice étant prévue en janvier 2018, il convient de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des indemnités des élus, avec effet du 1^{er} janvier 2017 :

Indemnité de fonction du maire : 36.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité de fonction des adjoints : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le tableau ci-après recense les élus, à l'exception du maire, qui bénéficient d'indemnités en raison des fonctions qu'ils exercent :

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nom – Prénom	Fonction	Indemnité de fonction en pourcentage de l'indice terminal de la F.P.T.
VARIN Annabelle	Adjointe au Maire	14.00 %
GIBault Patrick	Adjoint au Maire	14.00 %
CHUET Céline	Adjointe au Maire	14.00 %
JOUBERT Jean-Louis	Adjoint au Maire	14.00 %

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

**n° 20170413-17-A
VENTE DE CLOCHETTES DE CEREMONIE**

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'une cérémonie religieuse est organisée samedi 22 avril prochain en l'église de Meusnes pour la bénédiction de la cloche prénommée Pierre, qui vient d'être refondue, avant qu'elle regagne le clocher. Lors du vin d'honneur qui suivra la messe, il sera proposé à la vente des clochettes de cérémonie. M. le Maire, après avoir rappelé que l'assemblée dans sa séance du 30 juin 2014 lui a donné délégation pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, propose à l'assemblée de fixer à 20.00 € l'unité le prix de vente des clochettes de cérémonie.

*Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire,
Après échanges,
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité,*

FIXE à 20.00 € (VINGT EUROS) l'unité le prix de vente des clochettes de cérémonie.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0

n° 20170413-17-B
VENTE D'UN TERRAIN A M. DANGER Jean-Luc

M. le Maire expose à l'assemblée que monsieur Jean-Luc DANGER domicilié à Antony (92160), 21 avenue de la Concorde, lui a fait part de son intérêt d'acquérir les parcelles de terrain sises en cette commune au lieudit « La Combaude », cadastrées section A n° 2269 et 909. M. le Maire fait observer qu'une portion de la parcelle A 2269 étant utilisée comme tournebride par les véhicules de différents services : bus scolaire pour la commune, camion collecteur des déchets ménagers pour le syndicat d'enlèvement des ordures ménagères notamment, il lui paraîtrait judicieux de conserver une portion de terrain correspondant à la délimitation de l'ancienne parcelle A 1615 qui a été regroupée avec d'autres numéros pour former la A 2269. M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur la vente de ces parcelles et à fixer le prix.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Considérant qu'il convient de disposer d'une aire de retournement à l'usage des véhicules de différents services publics,
Après avoir envisagé d'accepter le principe d'une vente avec création d'une servitude sur une partie de la parcelle A 2269,
Après échanges,
Et après en avoir longuement délibéré,

DECIDE de vendre à monsieur Jean-Luc DANGER

- la parcelle sise commune de MEUSNES, « La Combaude », cadastrée section A n° 909 d'une superficie de 20 ares 60 centiares en bois taillis,
- la parcelle sise commune de MEUSNES, « La Combaude », cadastrée section A n° 2269 pour partie, la commune conservant une portion de terrain correspondant à la délimitation de l'ancienne parcelle A 1615 d'une superficie approximative de 3 ares 50 centiares,

Il est ici précisé que suivant document d'arpentage établi postérieurement à cette délibération, la parcelle vendue est immatriculée au cadastre sous le numéro A 2306 pour une contenance fiscale de 8 a 86 ca, le surplus cadastré section A n° 2305 d'une contenance de 3 a 44 ca restant la propriété de la commune..

FIXE à 5 000.00 € (cinq mille euros) le prix principal des terrains vendus, étant ici précisé que les frais de division et bornage de la parcelle A 2269 sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à la division et au bornage ainsi que l'acte qui sera passé en l'étude au choix de l'acquéreur.

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTEN.
14	0	0